

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC121

présenté par

M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez, Mme Pollet et Mme Sicard

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce présent amendement vise à retirer France Médias Monde de la holding « France Médias ».

il est important selon nous d'exclure l'audiovisuel extérieur de cet holding par cohérence avec notre projet de privatisation à terme d'une partie de l'audiovisuel public. Celui-ci via les médias du groupe public « France Médias Monde », représentent la voix de la France dans le monde et jouent un rôle d'influence important.

Dans un contexte international tendu, où la guerre informationnelle menace les intérêts de la France à travers le monde, les médias de service public diffusant à l'étranger ne se contentent pas seulement de défendre la francophonie et notre culture, mais participent également au rayonnement de notre pays et à la défense de son image.